



RÈGLEMENT INTÉRIEUR TRYHAR'DAYS 2025

Préambule

Avertissement : L'utilisation d'un ordinateur ou d'une console de jeux peut provoquer des crises d'épilepsie (dans certaines conditions) uniquement chez les personnes épileptiques, même si elles n'ont jamais eu de crise. Il est recommandé de faire une pause d'une heure après deux heures passées devant un écran (télévision, ordinateur...).

Toute personne entrant sur le site de l'événement, qu'il s'agisse de visiteurs ou de joueurs, s'engage à respecter le règlement suivant durant toute sa présence sur les lieux. Tout manquement à l'un des articles du règlement intérieur peut entraîner l'exclusion de l'événement, sans préjudice pour l'organisateur, et ne donnera pas droit à un remboursement des frais engagés pour le contrevenant.

SECTION I - Généralités

Article 1 : Conditions d'accès générales

L'accès à l'événement en tant que joueur nécessite une inscription préalable, disponible à l'achat sur la billetterie en ligne ([<https://elevenesport.com/boutique>] (<https://elevenesport.com/boutique>)), ou sur place, selon les places disponibles et à l'appréciation de l'organisateur, en fonction des contraintes de l'événement. Le public est divisé en deux catégories :

- **Les visiteurs :** Personnes accédant à l'événement sans participer aux tournois, mais pouvant profiter librement et gratuitement des différentes installations.
- **Les joueurs :** Personnes accédant à l'événement et participant à l'un des tournois.

Article 2 : Horaires d'ouverture

Les joueurs et les visiteurs seront admis à partir de 16h30 le vendredi 12 septembre 2025, jusqu'à la fin de l'événement. Une exception peut être faite par l'agent de sécurité si la personne est accompagnée d'un organisateur qui peut explicitement autoriser le passage.

Article 3 : Restauration

Il est interdit aux participants de manger, ainsi que de détenir ou de consommer de l'alcool, lorsqu'ils sont à leur poste de jeu. Un espace buvette proposant des snacks et des boissons est disponible sur place. Il est interdit d'introduire de la nourriture et des boissons (sauf l'eau) non fournies par l'organisateur dans l'enceinte de l'événement.

Article 4 : Responsabilité

Les participants sont responsables des dégradations qu'ils pourraient causer à la salle ainsi qu'aux équipements (tables, chaises, matériel électrique et réseaux, etc.) mis à disposition par l'organisateur ou ses partenaires. Toute dégradation constatée par les organisateurs engage la responsabilité de ses auteurs, qui devront rembourser ou réparer les dommages et pertes constatés.

De plus, les organisateurs se réservent le droit d'exclure toute personne perturbant le bon déroulement de l'événement. Les participants doivent informer les organisateurs de tout problème de sécurité dont ils auraient connaissance, tant pour les locaux que pour le matériel mis à disposition. Sans être exhaustif, sont considérées comme dégradations entraînant préjudice : stickers, trous, tables déformées (notamment à cause d'une utilisation inappropriée), coups et chocs sur le mobilier, etc.

Article 5 : Respect et Bienveillance

Faites preuve de courtoisie et de politesse envers les autres. Un comportement exemplaire est exigé de chaque participant, qu'il s'agisse de joueurs ou de spectateurs. La violence verbale ou physique est prohibée. Il est strictement interdit de distraire ou de perturber un joueur pendant un match en cours. Tout comportement inapproprié peut entraîner une pénalité, une exclusion du tournoi, ou même un bannissement définitif de tous les événements organisés par l'Association ELEVEN Esport, à l'appréciation des organisateurs.

Article 6 : Objets Interdits

Bien que la liste ne soit pas exhaustive, les objets suivants sont prohibés :

- Pointeurs laser
- Bouteilles en verre
- Drapeaux à hampe rigide et fagots
- Objets tranchants (couteaux, machettes, haches, etc.)
- Animaux, même tenus en laisse (sauf animaux thérapeutiques)
- Nourriture et boissons non fournies par l'organisation
- Drogues
- Bouteilles de gaz (butane, propane, aérosol, etc.)
- Liquides inflammables
- Articles pyrotechniques, fumigènes
- Outils de bricolage
- Armes de toutes catégories
- Armes fictives ou factices
- Instruments de musique
- Équipements sportifs (raquettes, etc.)
- Messages ou pancartes intolérants ou insultants
- Tout autre objet jugé inapproprié, dangereux ou risquant de perturber le bon déroulement de l'événement, à la discrétion de l'organisateur.

Article 7 : Droit à l'Image

Le visiteur, le joueur ou son ayant droit autorise l'organisateur, ses partenaires ou représentants à capturer son image par tout moyen et à l'utiliser pour :

- Créer des albums photos des événements organisés par l'Association ELEVEN Esport
- Produire des films ou des spots des événements organisés par l'Association ELEVEN Esport
- Concevoir des affiches ou des visuels
- Publier en ligne les productions audiovisuelles

Cette autorisation est valable pour dix ans, est consentie gracieusement et ne donnera lieu à aucune rémunération. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut demander l'accès, la rectification ou le retrait des informations ou images la concernant, en s'adressant à l'Association ELEVEN Esport.

Article 8 : Données Personnelles

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, renforcée par le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) en vigueur depuis le 25 mai 2018, vous disposez à tout moment d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement et de portabilité de l'ensemble de vos données personnelles en écrivant, par courrier et en justifiant de votre identité, à :

Association ELEVEN Esport – 55, rue Jean Jaurès - 79200 Parthenay.

Les données personnelles que vous nous communiquez lors de votre inscription en tant que joueur sont uniquement destinées à la gestion des tournois. Ces informations nous permettent également de vous identifier le jour de l'événement et de vous contacter, si possible, en cas d'annulation ou de modification de la date, de l'horaire ou du lieu de l'événement auquel vous êtes inscrit. Par défaut, ces informations incluent le nom, le prénom, l'adresse e-mail et le numéro de téléphone du participant, ainsi que, le cas échéant, la société, la date de naissance, l'adresse postale, le pseudonyme de jeu et le pseudonyme sur les plateformes de jeu (Steam, Discord, etc.).

Ces données nous permettent notamment de :

- Vous identifier
- Vérifier votre autorisation à participer à l'événement
- Confirmer les conditions spécifiques liées à chaque catégorie de tarif de l'événement
- Assurer l'interopérabilité avec des solutions tierces de contrôle d'accès
- Fournir des informations pratiques sur le déroulement de l'événement
- Conserver la preuve de la transaction effectuée
- Transmettre les informations aux équipes et aux logiciels de gestion des tournois

Vous avez à tout moment un droit d'accès et de rectification des données vous concernant auprès de l'Association ELEVEN Esport concernant les données qu'elle collecte et conserve dans le cadre de ses obligations (article 34 de la loi "Informatique et Liberté" du 6 janvier 1978). Pour cela, il vous suffit d'en faire la demande par courrier à :

Association ELEVEN Esport – 55, rue JEAN JAURÈS - 79200 PARTHENAY.

En validant votre commande, vous acceptez que l'Association ELEVEN Esport transmette vos données personnelles aux tiers et prestataires en charge des tournois, uniquement dans le cadre de l'événement. Nous veillons à ce que nos prestataires garantissent la confidentialité de ces données.

SECTION II - Tournois

Article 1 : Conditions d'accès aux tournois

La participation aux tournois est strictement réservée aux joueurs inscrits. Toute personne mineure non accompagnée souhaitant participer devra fournir une décharge parentale, dont un modèle est disponible sur le site de l'événement (<https://elevenesport.com/inscriptions>). Cette autorisation, ainsi qu'une copie de la carte d'identité du signataire, seront conservées par l'Organisateur pendant un an à compter de la date de fin de la manifestation.

Article 2 : Utilisation des salles et du matériel

Chaque joueur inscrit à un tournoi disposera d'un équipement fourni par l'Association ELEVEN Esport et ses partenaires :

- Une table, une chaise
- Une tour gaming, un écran
- Un clavier, une souris, un casque, une manette (Xbox)
- Une manette pro Nintendo Switch (pour les tournois Nintendo Switch)
- Une manette DualShock PS4 (pour les tournois PS4)

Il est strictement interdit de brancher un appareil externe sur les prises disponibles. Vous pouvez apporter votre propre matériel (uniquement clavier, souris, casque et manette) après avoir obtenu l'autorisation des organisateurs.

Il est également interdit de :

- Dormir sur le lieu de l'événement
- Modifier les installations existantes
- Bloquer les issues de secours
- Encombrer les allées de circulation
- Utiliser les locaux à des fins inappropriées

Chaque utilisateur reconnaît :

- Avoir pris connaissance des consignes de sécurité et, le cas échéant, du règlement spécifique des lieux, et s'engage à les respecter
- Avoir identifié l'emplacement des dispositifs d'alarme, des moyens d'extinction d'incendie, ainsi que les itinéraires d'évacuation et les issues de secours

L'utilisateur veillera à laisser les lieux dans l'état où il les a trouvés à son arrivée.

Article 3 : Responsabilité

Chaque participant est responsable de son matériel et de son utilisation. L'organisateur ou ses partenaires ne sauraient être tenus responsables de toute dégradation, vol ou préjudice subi sur le matériel du participant.

Article 4 : Lots / Cashprize - Tournois

En ce qui concerne les lots, la responsabilité de l'Association ELEVEN Esport, organisatrice, se limite strictement à la remise des lots effectivement et valablement gagnés. L'Association ELEVEN Esport n'est ni fournisseur, ni vendeur, ni distributeur des lots (sa responsabilité se cantonnant à l'acte juridique de leur délivrance) et ne saurait être tenue responsable sur le plan contractuel concernant le transport, le bon fonctionnement, l'utilisation, la conformité aux normes éventuellement applicables ou la sécurité d'utilisation des lots attribués.

L'Association ELEVEN Esport décline toute responsabilité liée à une éventuelle insatisfaction des gagnants à propos de leurs lots.

L'Association ELEVEN Esport se réserve le droit d'apporter toute modification (inversion, suppression ou ajout) concernant les lots distribués. Le cas échéant, et après consultation et approbation des joueurs, le cashprize remporté par l'équipe sera versé à un seul joueur ou une seule entité. Par défaut, les gains seront attribués à la personne morale ou physique enregistrée lors de l'inscription de l'équipe. Tout bénéficiaire de dotations, qu'il s'agisse de lots ou de cashprizes, dispose d'un délai de six mois après la date de clôture de l'événement pour réclamer sa dotation auprès de l'Association FuturoLAN. Passé ce délai, toute dotation sera considérée comme définitivement perdue et ne pourra plus être réclamée. Le règlement des gains de type cash-prize sera effectué dans un délai maximum de 90 jours après la collecte des informations de paiement. Une équipe déclarant forfait ou disqualifiée de la compétition pourra se voir retirer ses gains en fonction de la gravité de la situation, cette décision étant laissée à l'appréciation du Directeur des tournois (Head admin).

Âge minimum pour s'inscrire à un tournoi rémunéré :

- Un joueur participant à un tournoi avec un cashprize doit avoir au minimum 12 ans au début du tournoi.
- L'âge du joueur doit être conforme au PEGI du jeu du tournoi (<https://pegi.info/>).
- Attention : Si le joueur a entre 12 et 16 ans durant le tournoi, le cashprize sera mis sous séquestre jusqu'à sa majorité. En revanche, il peut recevoir des cartes-cadeaux ou des prix (matériel, etc.).
- À partir de 16 ans au moment du tournoi, le joueur peut recevoir son cashprize directement.

Âge minimum pour s'inscrire à un tournoi avec lots :

- L'âge du joueur doit également respecter le PEGI du jeu du tournoi (<https://pegi.info/>).